



COMMUNE DE SISTERON
ALPES DE HAUTE PROVENCE

DECISION DU MAIRE
DMST 2025-01-12

Contrat d'Assistance à Maître d'Ouvrage
Société NewEnergie

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal N°2020.03.06 SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le contrat avec la **Société NEWENERGIE 10 rue de la Verrerie, 84700 Sorgues.**

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer avec la **Société NEWENERGIE 10 rue de la Verrerie 84700 Sorgues un contrat d'assistance à maître d'ouvrage pour un accompagnement complet à la mise en concurrence préalable à l'attribution d'un marché d'acheminement et de fourniture d'électricité, pour un montant de 8.000,00 euros HT.**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute-Provence et à la **Société NewEnergie.**

Fait à Sisteron, le 6 février 2025

Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU